



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

43 COM

WHC/19/43.COM/INF.1

Paris, 15 avril 2019

Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-troisième session

**Bakou, République d'Azerbaïdjan,
30 juin - mercredi 10 juillet 2019**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RÉSUMÉ

Ce document fournit des informations importantes (inscription, visas, conseils pour le voyage, hébergement, etc.) concernant la 43^e session du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra en Azerbaïdjan (Bakou) du 30 juin au 10 juillet 2019.

Des informations complètes sur la 43^e session du Comité du patrimoine mondial figurent sur le site Internet suivant : 43whcbaku2019.az



Ministry of Culture
of the Republic of Azerbaijan



43rd Session of World Heritage Committee
Baku, Republic of Azerbaijan

General Information Document

Table des matières

1	Introduction	4
2	Objet.....	4
3	Organisateurs de la session.....	4
3.1	Coordonnées des organisateurs	5
3.2	Coordonnées d'autres services et événements parallèles	5
4	Participants et inscription	6
4.1	Participants	6
4.2	Inscription	7
5	Protocole.....	7
6	Hébergement :	7
7	Passeport, visa et autres informations concernant votre voyage	8
7.1	Exigences concernant le passeport.....	8
7.2	Exigences relatives au visa	8
7.3	Visa électronique (visa ASAN)	9
7.4	Se rendre en Azerbaïdjan et à Bakou.....	10
7.5	Assurance médicale	10
8	La réunion	11
8.1	Lieu de la réunion.....	11
8.2	Transports locaux et transferts vers le lieu de la conférence	11
8.3	Comptoir d'inscription et remise des badges	11
8.4	Badges	11
8.5	Services offerts aux participants	12
8.6	Repas et pauses-café.....	12
8.7	Salle de prière et de méditation	12
9	Médias.....	12
9.1	Accréditation, visas et formalités douanières.....	12
9.2	Inscription des médias et mesures de sécurité.....	13
9.3	Centre de médias	13
9.4	Salle des conférences de presse	13
9.5	Communiqués de presse.....	13
9.6	Accès des médias à la session ou assistance sur place	13
10	Programme d'activités et événements connexes.....	14
10.1	Visites guidées et excursions	14

11	Forum des jeunes professionnels du patrimoine mondial	14
12	Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial.....	14
13	À propos de la République d’Azerbaïdjan.....	15
13.1	Azerbaïdjan	15
13.2	Climat	16
13.3	Devise et Change.....	17
13.4	Pourboires.....	17
13.5	Appareils électriques.....	17
13.6	Réglementation concernant le tabac.....	17
13.7	Heure locale	17
13.8	Eau potable	17
13.9	Téléphone et numéros utiles	18
13.10	Soins médicaux.....	18
14	Informations complémentaires :	18
	Annexe 1 : Hôtels 4* et 5* recommandés	19
	Annexe 2 : Dispositions en matière de visa	26

1 INTRODUCTION

La République d'Azerbaïdjan a le plaisir d'accueillir la 43^e session du Comité du patrimoine mondial. La session du Comité aura lieu à Bakou, en Azerbaïdjan, du 30 juin au 10 juillet 2019.

Le présent document d'information fait office d'introduction générale pour les participants à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial. Les informations pratiques contenues dans ce document doivent permettre aux participants d'avoir tous les renseignements nécessaires pour organiser et réussir leur séjour dans le pays hôte, l'Azerbaïdjan. Nous vous rappelons que le site Internet officiel est accessible à l'adresse suivante 43whcbaku2019.az et que les organisateurs de la 43^e session du Comité se tiennent à votre disposition pour répondre à toute autre question.

2 OBJET

Le Comité du patrimoine mondial est constitué de représentants de 21 États parties à la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, élus par l'Assemblée générale des États parties à la Convention.

La composition actuelle du Comité est la suivante :

Angola, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Chine, Cuba, Espagne, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Kirghizistan, Koweït, Norvège, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Tunisie, Zimbabwe.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site <https://whc.unesco.org/fr/comite/>.

Le Comité a pour fonctions essentielles :

- i. d'identifier, sur la base des propositions d'inscription soumises par les États parties, des biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle qui doivent être protégés dans le cadre de la Convention, et d'inscrire ces biens sur la Liste du patrimoine mondial ;
- ii. de contrôler l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en liaison avec les États parties ; de décider quels biens de la Liste du patrimoine mondial doivent être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou retirés de cette liste ; et de décider si un bien peut être supprimé de la Liste du patrimoine mondial ;
- iii. d'examiner les demandes d'assistance internationale financées par le Fonds du patrimoine mondial.

La 43^e session du Comité du patrimoine mondial se tiendra à Bakou du 30 juin au 10 juillet 2019, au centre des congrès de Bakou.

3 ORGANISATEURS DE LA SESSION

La 43^e session est organisée par l'UNESCO et par la République de l'Azerbaïdjan.

S.E. M. Ilham Aliyev, président de la République d'Azerbaïdjan, a signé un décret le 9 août 2018 pour établir le Comité d'organisation en lien avec la tenue de la 43^e session du Comité du

patrimoine mondial de l'UNESCO à Bakou en 2019. Conformément à ce décret, le Ministère de la Culture d'Azerbaïdjan est l'organisateur principal de la session avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et d'autres agences gouvernementales.

Pour toute demande d'information concernant la logistique ou l'organisation de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial, veuillez contacter les organisateurs à l'adresse e-mail suivante : information@43whcbaku2019.az

3.1 COORDONNEES DES ORGANISATEURS

Pour les demandes spécifiques à adresser aux organisateurs, vous trouverez ci-dessous la liste des personnes à contacter :

Pays hôte : Président :

S.E. M. Abulfas Garayev

Ministre de la Culture

Président de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial et du Comité d'organisation du pays hôte

E-mail : mct@mct.gov.az

Téléphone : +994124934398

UNESCO : Secrétaire à la Convention du patrimoine mondial

Mme Mechtild Rössler

Directrice

Centre du patrimoine mondial

E-mail : m.rossler@unesco.org

Téléphone : +33145681891

Adresse postale : UNESCO, 7 place de Fontenoy, 75007 Paris, France

S.Exc. M. Anar Karimov

Ambassadeur, Délégué permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'UNESCO

E-mail : a.karimov.az@unesco-delegations.org

M. Vasif Eyvazzade

Directeur du Département de la coopération internationale et du développement innovant, Ministère de la Culture de l'Azerbaïdjan

Directeur du Comité opérationnel du pays hôte de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial

E-mail : v.eyvazzade@43whcbaku2019.az

Téléphone : +994124936538

3.2 COORDONNEES D'AUTRES SERVICES ET EVENEMENTS PARALLELES

Événements parallèles et expositions, y compris demandes de services de restauration

Si vous souhaitez organiser un événement parallèle ou une exposition, veuillez adresser votre demande au point focal du Secrétariat de l'UNESCO, M. David Martel (d.martel@unesco.org), au plus tard le 15 mai 2019.

Vous recevrez un formulaire à compléter avec des informations détaillées sur le type de manifestation ou d'exposition que votre pays souhaiterait organiser, en indiquant les caractéristiques de l'espace requis et les besoins en matière technique et de restauration.

Après examen de votre demande, nous vous mettrons en contact avec les organisateurs du pays hôte pour toute information et tout détail important concernant l'organisation de l'événement (assistance technique, restauration, etc.). Veuillez noter que les organisateurs se réservent le droit d'indiquer le lieu où se déroulera l'événement souhaité. Bien que vaste, l'espace disponible au centre des congrès de Bakou est limité. Il est donc possible que les organisateurs ne soient pas en mesure d'accepter toutes les demandes.

Pour les questions d'ordre logistique, vous pouvez contacter les organisateurs de la session aux coordonnées suivantes :

M. Eldar Gurbanov, point focal pour le lieu et les questions techniques :
00994125050585/86, e.gurbanov@43whcbaku2019.az

M. Mirkamran Mahmudov et Mme Leman Alekberli, points focaux pour l'hébergement :
+994125050585/86, m.mahmudov@43whcbaku2019.az et leman.alekberli@khazar-travel.com

Mme Aygun Babazade, point focal pour l'inscription :
+994125050585/86, a.babazade@43whcbaku2019.az

Mme Safaa Hamdani, point focal pour les événements parallèles :
+994125050585/86, s.hamdani@43whcbaku2019.az

Pour les questions d'ordre logistique, vous pouvez contacter les organisateurs de la session à l'adresse e-mail suivante : information@43whcbaku2019.az

4 PARTICIPANTS ET INSCRIPTION

4.1 PARTICIPANTS

Les principaux participants à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial sont les **21 membres du Comité**.

Les **États parties à la Convention** qui ne sont pas membres du Comité peuvent participer aux sessions du Comité et de son Bureau en qualité d'observateurs.

Les **États qui ne sont pas parties à la Convention** mais qui sont membres de l'UNESCO ou des Nations Unies peuvent, s'ils en font la demande par écrit, également être autorisés par le Comité à participer aux sessions du Comité et de son Bureau en qualité d'observateurs.

Assistent aux séances du Comité, avec voix consultative, un représentant du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), un représentant du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le Comité peut autoriser à participer à ses sessions, en qualité d'observateurs, l'Organisation des Nations Unies et les organisations du système des Nations Unies, ainsi que, si elles lui en font la demande écrite au moins 15 jours avant la date de la session du Comité, d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, les missions permanentes d'observation auprès de l'UNESCO et les institutions à but non lucratif ayant une activité dans les domaines visés par la Convention, selon des critères définis par le Comité du patrimoine mondial.

4.2 INSCRIPTION

Veuillez noter que toutes les demandes de participation à la 43^e session du Comité doivent être soumises en ligne, sur le site Internet officiel : <https://43whcbaku2019.az/>.

Tous les délégués ainsi que les personnes qui souhaitent assister à la 43^e session en qualité d'observateurs sont priés de bien vouloir s'inscrire de préférence avant le 1er juin 2019. Cela permettra aux organisateurs de la session d'avoir suffisamment de temps pour traiter les informations et prendre les dispositions nécessaires. Veuillez vous reporter au point 7.2 Exigences en matière de visa pour plus de détails.

Pour vous inscrire, veuillez utiliser le code d'accès qui figure dans la lettre d'invitation adressée à la Délégation permanente, à la Commission nationale ou à votre organisation. Si vous n'avez pas reçu ce code, veuillez contacter votre Délégation permanente ou votre Commission nationale, dont les coordonnées se trouvent sur : <https://en.unesco.org/countries>.

Veuillez noter que l'inscription des participants à la session du Comité sera entièrement prise en charge par le pays hôte. Une fois votre inscription effectuée et votre accréditation accordée, vous recevrez un e-mail de confirmation de votre inscription. Pour toute demande d'assistance, veuillez contacter les organisateurs à l'adresse : registration@43whcbaku2019.az. Si vous rencontrez des difficultés techniques pour vous inscrire, veuillez contacter : information@43whcbaku2019.az

Pour l'inscription des médias, veuillez vous reporter au point 9.

5 PROTOCOLE

Toutes les questions relatives au protocole ainsi qu'à l'accueil des personnalités relèvent du pays hôte. Pour obtenir plus de renseignements et prendre les dispositions nécessaires, veuillez envoyer un e-mail à protocol@43whcbaku2019.az. Assurez-vous de nous contacter dès que possible afin que nous puissions répondre à votre demande.

6 HEBERGEMENT

Il revient aux participants de réserver leur hébergement. Pour votre confort, les organisateurs ont négocié des tarifs préférentiels avec une sélection d'hôtels et y ont réservé un certain

nombre de chambres pour la durée de la réunion du Comité. La liste de ces hôtels figure en Annexe 1 de ce document ainsi que sur le site : 43whcbaku2019.az. Il vous est conseillé de réserver vos chambres le plus tôt possible. Des navettes régulières seront assurées entre les hôtels proposés et le lieu de la réunion. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au point 8.2 *Transports locaux et transferts vers le lieu de la conférence*.

Le prix des chambres inclut le petit-déjeuner. Veuillez consulter le site Internet officiel (<https://43whcbaku2019.az/fr/accomodation/>) pour en savoir plus et réserver votre hébergement. Veuillez noter que les prix des chambres seront valables jusqu'au 1er mai ; par conséquent, assurez-vous de consulter le site Internet et de faire votre réservation avant cette date.

7 PASSEPORT, VISA ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE VOYAGE

7.1 EXIGENCES CONCERNANT LE PASSEPORT

Tous les participants à la 43^e session du Comité doivent être munis d'un passeport ayant une validité d'au moins six mois à compter de leur arrivée en Azerbaïdjan, avec suffisamment de pages pour y apposer les tampons de visa.

Pour arriver et quitter la République d'Azerbaïdjan, il est nécessaire de présenter l'un des documents suivants :

(a) Passeport international ordinaire ; (b) Passeport officiel/spécial ; (c) Passeport diplomatique ; (d) Passeport de service.

7.2 EXIGENCES RELATIVES AU VISA

Seuls les participants inscrits seront autorisés à déposer une demande de visa, le cas échéant, et à entrer sur le territoire du pays hôte pour assister à la session du Comité. Veuillez noter que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ne pourra en aucun cas intervenir dans les décisions prises par les autorités azerbaïdjanaises au sujet des visas.

Tous les participants doivent vérifier, auprès du consulat le plus proche ou de la mission diplomatique d'Azerbaïdjan dans leur pays d'origine, les conditions d'entrée en Azerbaïdjan en fonction de leur nationalité et du type de passeport qu'ils détiennent. La liste des missions diplomatiques d'Azerbaïdjan à l'étranger, ainsi que leurs coordonnées actuelles, est consultable à l'adresse suivante :

[http://mfa.gov.az/files/file/The Diplomatic Missions of the Republic of Azerbaijan - 19.01.16.pdf](http://mfa.gov.az/files/file/The_Diplomatic_Missions_of_the_Republic_of_Azerbaijan_-_19.01.16.pdf)

Si un visa d'entrée est exigé, les participants sont invités à soumettre leur demande de visa le plus tôt possible, **au moins 4 semaines** avant la session, et à obtenir le visa à l'avance.

À l'heure actuelle, conformément à des accords intergouvernementaux bilatéraux, **le régime d'exemption de visa** (où le visa n'est pas nécessaire) s'applique sur une base de réciprocité entre la République d'Azerbaïdjan et les pays suivants (Annexe 2) :

I Groupe

Citoyens de la République d'Azerbaïdjan et de 62 pays étrangers (voir l'Annexe 2) titulaires d'un passeport diplomatique ou de service (ou officiel/spécial)

II Groupe

Pays (voir l'Annexe 2) dans lesquels le régime d'exemption de visa s'applique :

Aux citoyens titulaires de tout type de passeport valide donnant le droit de traverser une frontière conformément à la législation de la République d'Azerbaïdjan et du pays étranger concerné – ainsi que d'un passeport diplomatique, de service (ou officiel/spécial) ou ordinaire ;

Aux citoyens qui voyagent avec ces personnes, mais qui ne sont pas titulaires d'un passeport valide et dont la photo, le nom, le prénom et le patronyme sont officiellement indiqués sur leur passeport ;

Aux personnes apatrides possédant un document d'identification adéquat spécialement donné aux personnes apatrides par les organes gouvernementaux de la République d'Azerbaïdjan ou par le pays étranger concerné pour le franchissement de la frontière ;

Aux citoyens et aux personnes apatrides titulaires d'un document de franchissement des frontières temporaire – attestation de rapatriement délivrée aux personnes dont le passeport est perdu, a été volé ou n'a plus de valeur ou lorsque la période de validité a expiré uniquement pour retourner pendant une courte période dans le pays dont la personne est citoyenne ou dans lequel elle réside de façon permanente.

III Groupe

Parallèlement, le régime d'exemption de visa est actuellement appliqué aux citoyens de la République d'Azerbaïdjan titulaires d'un passeport ordinaire, sur une base unilatérale pendant la période visée, par 6 pays (voir l'Annexe 2).

La liste des pays exemptés de visa/ou qui peuvent obtenir un visa à l'arrivée est également consultable sur le site Internet officiel du **Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan** <http://www.mfa.gov.az>.

Si vous voyagez en Azerbaïdjan via un autre pays, ou si vous prévoyez une escale ailleurs, vous devez vous familiariser avec les conditions d'entrée et les règles de transit dans ces pays. Merci de consulter votre agence de voyages sur la nécessité de visas de transit pour tous les pays où vous feriez escale en vous rendant en Azerbaïdjan. Les organisateurs ne sont pas tenus de vous assister dans vos démarches d'obtention de visas de transit pour les pays autres que l'Azerbaïdjan.

7.3 VISA ELECTRONIQUE (VISA ASAN)

Les participants peuvent également demander un visa sur le portail dédié au visa ASAN (www.evisa.gov.az), conçu pour simplifier les procédures de délivrance de visas aux étrangers et personnes apatrides visitant l'Azerbaïdjan. Veuillez consulter la liste des pays éligibles au visa électronique avant d'effectuer votre demande : <https://evisa.gov.az/en/countries>

Concernant le visa électronique (visa ASAN)

- **Le visa électronique standard** est délivré dans un délai de 3 (trois) jours ouvrables et il existe également le **visa électronique d'urgence** qui peut être délivré dans un délai d'une journée.
- Les demandes de visa électronique peuvent être effectuées pour une personne seule, pour une famille (deux personnes minimum, 10 maximum) ou pour un groupe (10 personnes minimum, 300 maximum).
- Les données requises pour demander un visa électronique doivent être directement saisies dans le système.
- Le montant des droits de visa électronique doit être payé par voie électronique via le système. Le montant des droits de visa électronique est de 20 dollars des États-Unis. Une somme de 3 (trois) dollars des États-Unis doit être payée à titre de frais de gestion de la demande de visa électronique. Cette somme doit être payée en plus des 20 (vingt) dollars des États-Unis correspondant aux droits de visa électronique.
- Le visa électronique est envoyé au demandeur à son adresse e-mail.

Pour plus d'informations sur le visa électronique, veuillez consulter le site Internet (evisa.gov.az)

Remarque : Des lettres de visa officielles qui permettront aux participants d'obtenir un visa à leur arrivée à l'aéroport international Heydar Aliyev de Bakou seront délivrées aux participants invités qui ont envoyé à l'avance leur passeport et les détails de leur vol aux organisateurs du pays hôte que si aucune ambassade d'Azerbaïdjan n'est présente dans leur pays ou leur ville ou lorsque le pays n'est pas éligible au visa électronique. Tous les participants devront assumer leurs droits de visa.

7.4 SE RENDRE EN AZERBAÏDJAN ET A BAKOU

L'aéroport international Heydar Aliyev de Bakou, qui a récemment été déclaré aéroport régional 5 étoiles par l'organisation internationale de notation du transport aérien, est l'un des six aéroports internationaux desservant l'Azerbaïdjan. L'aéroport est situé à 20 km au nord-est de la capitale Bakou et il est relié à la ville au moyen de deux autoroutes modernes. L'aéroport international Heydar Aliyev de Bakou satisfait aux exigences internationales. De par sa situation géographique favorable, il est devenu un aéroport régional de premier choix pour les connexions entre l'Orient et l'Occident, le Nord et le Sud.

Afin de répondre aux besoins des participants à la 43^e session du Comité, **un bureau d'accueil clairement indiqué à l'aéroport** sera établi à l'aéroport international Heydar Aliyev de Bakou à partir du 20 juin 2019.

7.5 ASSURANCE MEDICALE

Le pays hôte mettra à la disposition des participants un service de premiers soins sur le lieu de la réunion et dans tous les hôtels recommandés. Tous les autres services médicaux ne seront pas couverts. Les participants à la réunion assumeront les coûts de tout traitement médical qu'ils pourraient recevoir à Bakou. Il est fortement recommandé de souscrire à une assurance médicale dans votre pays d'origine afin d'être couvert en Azerbaïdjan ainsi que dans toute autre destination de votre voyage. Le pays hôte ne prendra pas en charge les frais de voyage et d'assurance médicale des participants à la session.

8 LA REUNION

8.1 LIEU DE LA REUNION

Le lieu officiel de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial est **le centre des congrès de Bakou**. Le centre des congrès de Bakou est un complexe multifonctionnel situé à Bakou avec un auditorium de 3 500 visiteurs. Il a été conçu pour accueillir des événements internationaux, des banquets, des présentations, des concerts, des salons et des réunions. Il est situé près du centre culturel Heydar-Aliyev – complexe conçu par l'architecte irako-britannique Zaha Hadid, célèbre pour sa singularité architecturale et son style fluide tout en courbes. Les séances plénières, celles du Bureau, les groupes de travail et les événements parallèles se dérouleront à cet endroit. L'adresse détaillée ainsi qu'un plan du lieu seront disponibles sur le site Internet. L'aéroport international Heydar Aliyev se trouve à 20 minutes de voiture environ du lieu de la session, le centre des congrès de Bakou.

8.2 TRANSPORTS LOCAUX ET TRANSFERTS VERS LE LIEU DE LA CONFERENCE

Tous les participants à la 43^e session du Comité peuvent bénéficier d'un transport gratuit dans les bus prévus à cet effet, sur présentation de leur badge. Ces bus assureront le trajet entre l'aéroport et le lieu de la session ainsi qu'entre ce dernier et les hôtels recommandés. Les horaires détaillés des bus seront consultables sur le site Internet début juin 2019, ainsi que sur le lieu de la session et au bureau d'information de l'aéroport à compter du jeudi 20 juin 2019. Les participants qui préfèrent louer un véhicule doivent prendre par eux-mêmes leurs dispositions auprès de l'une des nombreuses sociétés de transport locales ou internationales.

8.3 COMPTOIR D'INSCRIPTION ET REMISE DES BADGES

L'inscription est obligatoire pour tous les participants.

Le comptoir d'inscription, situé à l'entrée du lieu de la session, au centre des congrès de Bakou, sera ouvert du 25 juin au 30 juin de 10h00 à 18h00, et du 1^{er} juillet au 10 juillet de 08h00 à 18h00. Nous invitons tous les participants à se présenter en personne au comptoir d'inscription avant la cérémonie d'ouverture du Comité du patrimoine mondial le 30 juin afin de faciliter le processus d'inscription. Par ailleurs, veuillez noter qu'un comptoir d'inscription sera également disponible à l'hôtel Boulevard pour les participants qui y seront hébergés. Un kit de bienvenue contenant un dossier d'information sur la 43^e session vous sera remis au moment de votre inscription. Veuillez noter que, pour des raisons de sécurité et compte tenu du grand nombre de visiteurs attendu, l'inscription et la remise des badges pourront prendre un certain temps. Les participants sont donc vivement encouragés à s'inscrire le plus tôt possible.

La cérémonie d'ouverture se tiendra le 30 juin 2019. Seuls les participants inscrits, munis d'un badge et d'une invitation, seront autorisés à y assister. Veuillez retirer votre invitation au préalable au comptoir d'inscription, au centre des congrès.

8.4 BADGES

Chaque participant doit être en possession d'un badge personnel de sécurité avec identification photo, qui peut être obtenu au comptoir d'inscription. Les badges d'identification ne sont pas transférables. Pour des raisons de sécurité, ce badge doit être porté en permanence de manière visible pour accéder au lieu de la session, assister aux réunions et participer à d'autres activités, comme les cérémonies d'ouverture et de clôture. L'accès à la réunion sera refusé à

toute personne qui ne sera pas officiellement accréditée ou qui utilisera son badge de façon incorrecte.

8.5 SERVICES OFFERTS AUX PARTICIPANTS

Les participants auront à leur disposition plusieurs salons équipés d'ordinateurs, d'un accès Internet et d'imprimantes sur le lieu de la session. Du personnel technique sera également sur place pour les aider. Un accès gratuit à Internet en Wi-Fi sera également disponible en permanence sur le lieu de la session.

Un exemplaire papier de tous les documents de la session sera remis à chaque délégation membre du Comité. Tous les délégués sont priés d'utiliser la clé USB contenant tous les documents de travail de la session qui leur sera remise lors de leur inscription. Les documents seront également accessibles en ligne dès qu'ils seront prêts.

8.6 REPAS ET PAUSES-CAFE

Durant la session, du café, du thé, de l'eau et des rafraîchissements seront offerts gratuitement aux participants, à l'extérieur de la salle de réunion principale. La cafétéria du lieu de réunion proposera quant à elle des déjeuners et des en-cas. Les participants sont invités à se renseigner auprès de leur hôtel sur la possibilité de faire livrer leurs repas sur le lieu de la session, s'ils ont pris une chambre en pension complète.

8.7 SALLE DE PRIERE ET DE MEDITATION

Une salle de prière sera mise à disposition des participants durant toute la session du Comité.

Les participants trouveront des informations supplémentaires au sujet des lieux de prière et de culte sur le site Internet officiel ainsi qu'au comptoir d'inscription.

9 MEDIAS

9.1 ACCREDITATION, VISAS ET FORMALITES DOUANIERES

L'accréditation des représentants de la presse qui souhaitent couvrir la 43^e session du Comité du patrimoine mondial est obligatoire. Pour être accrédité, il convient de suivre les étapes suivantes : Envoyez un e-mail indiquant le nom complet de chaque personne et le nom de l'organe de presse souhaitant obtenir une accréditation à l'adresse information@43whcbaku2019.az. En réponse à votre e-mail, vous recevrez un code d'accès et une lettre dont vous aurez besoin pour effectuer votre demande de visa. Tous les représentants de la presse qui ont besoin d'un visa doivent en faire la demande en remplissant un formulaire en ligne via le système d'inscription sur le site Internet suivant : www.43whcbaku2019.az. Les représentants des médias souhaitant couvrir la session doivent s'inscrire avant le 20 juin 2019.

Veillez noter que tout le matériel technique doit être déclaré en douane à votre arrivée. Par ailleurs, certains objets comme les drones ne sont pas autorisés en Azerbaïdjan sans permission spéciale du Ministère de l'Intérieur de la République d'Azerbaïdjan. Veuillez consulter le site <http://customs.gov.az/en/ferdler-ucun/mallarin-gomrukden-kecirilmesi/> pour connaître la liste des objets non autorisés.

Les organisateurs seront en mesure de faciliter l'obtention de cette permission, par conséquent, veuillez contacter les organisateurs à l'adresse suivante : information@43whcbaku2019.az

9.2 INSCRIPTION DES MEDIAS ET MESURES DE SECURITE

Un comptoir spécial sera réservé pour l'inscription des représentants de la presse, dans la zone dédiée aux inscriptions sur le lieu de la session. Les horaires d'inscription seront les mêmes que ceux des autres participants (voir le point 8.3). Veuillez noter que votre demande d'accréditation doit avoir été reçue et approuvée avant votre inscription sur place. Dans le cadre de la procédure d'inscription, vous devrez obtenir votre badge d'accréditation / de sécurité au comptoir d'inscription réservé aux médias. Les badges d'accréditation doivent être portés de manière visible à tout moment pour pouvoir accéder au lieu de la session et devront être présentés sur demande au personnel de sécurité. Les badges d'accréditation ne sont pas transférables. L'accès au lieu de la session sera refusé à toute personne qui utilisera son badge de façon incorrecte. Le personnel de sécurité pourra vérifier que les équipements apportés sur le lieu de la session sont utilisés conformément à l'usage pour lequel ils sont prévus. Nous vous recommandons de prévoir suffisamment de temps dans votre programme pour passer les contrôles de sécurité.

9.3 CENTRE DES MEDIAS

Un Centre des médias, consistant en un espace équipé de postes de travail, sera mis à disposition pour couvrir la 43^e session du Comité du patrimoine mondial. Les journalistes auront également accès à Internet et à une imprimante.

9.4 SALLE DES CONFERENCES DE PRESSE

Les conférences de presse se dérouleront dans un espace réservé, près de la salle de réunion principale. Seuls les médias accrédités pourront accéder à la salle.

9.5 COMMUNIQUES DE PRESSE

Des communiqués de presse officiels, des photographies et la diffusion en direct de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial seront disponibles sur le site Internet de la session. Les communiqués de presse et les photos seront régulièrement mis à jour et disponibles au téléchargement. Des points presse seront organisés pour fournir des informations sur le déroulement de la session ou les décisions prises par le Comité, et des communiqués de presse seront régulièrement publiés durant la session. Une équipe chargée des relations avec les médias sera présente au Centre des médias pendant la session.

9.6 ACCES DES MEDIAS A LA SESSION OU ASSISTANCE SUR PLACE

Une réunion technique sera organisée avant la session avec les représentants de la presse afin de faire le point sur les protocoles à suivre et la conduite des débats du Comité du patrimoine mondial. Les débats seront également diffusés en direct sur le site Internet de la session. Un bureau de presse UNESCO/Centre du patrimoine mondial fournira également une assistance si nécessaire. Pour toute question supplémentaire en rapport avec les médias ou les visas nécessaires, veuillez écrire à l'adresse information@43whcbaku2019.az.

10 PROGRAMME D'ACTIVITES ET EVENEMENTS CONNEXES

Tous les participants inscrits sont conviés à participer aux manifestations et événements parallèles qui seront organisés à l'occasion de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial. Les délégués qui souhaitent assister à la cérémonie d'ouverture et/ou de clôture sont priés de l'indiquer expressément au moment de leur inscription en ligne.

La cérémonie d'ouverture de la 43^e session aura lieu le 30 juin 2019 et sera suivie d'un spectacle accompagné d'une collation. Une tenue de soirée est recommandée pour cette occasion.

La cérémonie de clôture de la session aura lieu le 10 juillet 2019 et comprendra un spectacle ainsi qu'une réception.

Pour en savoir plus sur les cérémonies d'ouverture et de clôture, rendez-vous sur le site 43whcbaku2019.az

10.1 VISITES GUIDEES ET EXCURSIONS

Les participants à la session ainsi que leur famille ou leurs accompagnateurs auront la possibilité de faire, gratuitement, des visites guidées des sites du patrimoine culturel et naturel ainsi que d'autres destinations en Azerbaïdjan.

La liste complète des visites et leur calendrier seront affichés sur le site Internet. Vous pourrez vous inscrire aux visites au Bureau des excursions situé sur le lieu de la réunion ou sur le site Internet. Veuillez noter que le nombre de places pour chaque visite est limité. Nous vous invitons donc à réserver le plus tôt possible. Pour obtenir de plus amples informations et réserver les visites, veuillez consulter le site ci-dessous : <https://43whcbaku2019.az/fr/tours/>

11 FORUM DES JEUNES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE MONDIAL

En tant que composante à part entière de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial, et dans le cadre du Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Ministère de la culture d'Azerbaïdjan accueillera le Forum des jeunes professionnels du patrimoine mondial 2019, sur le thème « Patrimoine mondial : idées locales pour des défis mondiaux », du 23 juin au 2 juillet 2019 à Bakou, en Azerbaïdjan.

L'objectif général de ce forum est de souligner les possibilités et les défis majeurs que soulève la gestion du patrimoine au cours du vingt-et-unième siècle. Accompagnés d'experts locaux et internationaux, et à travers diverses visites de sites, présentations et tables rondes, les participants se familiariseront avec les processus et les pratiques de travail associés à la *Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. Ils examineront et approfondiront les concepts généraux des Objectifs de développement durable (ODD) et le Nouveau Programme pour les villes, tout en ayant la possibilité de mieux connaître le patrimoine azerbaïdjanais et sa gestion. À la fin du forum, les jeunes professionnels présenteront leur déclaration à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial.

12 FORUM DES GESTIONNAIRES DE SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

Étant donné que la Liste du patrimoine mondial comporte plus de 1 000 biens, pour un territoire de plus de 276 millions d'hectares placé sous sa protection, il est devenu crucial que

les gestionnaires de sites comprennent mieux les processus de prise de décisions du patrimoine mondial afin d'assurer une protection plus efficace de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens du patrimoine mondial. Cela permettra à la Convention de remplir pleinement son rôle en tant qu'outil et catalyseur de la protection du patrimoine mondial et du patrimoine en général. Dans le même temps, les futures améliorations du processus de prise de décisions relatives au patrimoine mondial doivent s'appuyer sur un engagement accru de ceux qui s'occupent du patrimoine mondial et y répondre au jour le jour. Des passerelles plus solides devraient être construites entre le noyau procédural du système du patrimoine mondial et ses ramifications extérieures : les personnes sur le terrain dont les travaux permanents pour sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle constituent la véritable expression de la Convention. Dans ce contexte, le pays hôte poursuivra la remarquable initiative du « Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial » afin de réunir les représentants des biens du patrimoine mondial et les personnes qui sont au cœur des procédures du patrimoine mondial.

Le Forum des gestionnaires de sites se tiendra à Bakou, du 26 juin au 4 juillet 2019.

Des informations détaillées ainsi que l'appel à candidature pour le Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial sont disponibles sur le site Internet officiel de la session : <https://43whcbaku2019.az/>

13 À PROPOS DE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

13.1 RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

La République d'Azerbaïdjan est le plus grand pays de la région du Caucase, situé à la croisée des chemins entre l'Asie et l'Europe. Il est limité par la mer Caspienne à l'est, par la Fédération de Russie au nord, par la Géorgie au nord-ouest, par l'Arménie à l'ouest et par l'Iran au sud. Le pays couvre une superficie de 86 600 km² et sa population est de 9 356 500 personnes.

Souvent appelé « Terre de feu », l'Azerbaïdjan est un pays miraculeux avec ses nombreuses ressources naturelles, ses monuments culturels et historiques, sa littérature, son patrimoine artistique et musical et sa population, dont le style de vie est une combinaison unique et harmonieuse entre les traditions et les cérémonies de nombreuses cultures et civilisations différentes. Depuis des temps immémoriaux, les caravanes de la route de la soie traversaient l'Azerbaïdjan. Le pays servait de « passerelle » entre la mystérieuse Chine lointaine et la riche Europe. L'architecture, les traditions et l'artisanat des différents monuments emblématiques de la ville fortifiée de Bakou (Cité fortifiée de Bakou avec le palais des Chahs de Chirvan et la tour de la Vierge), un site du patrimoine mondial de l'UNESCO) témoignent de l'emplacement privilégié de la ville au cœur de l'ancienne route de la soie.

L'Azerbaïdjan est l'un des plus anciens sites de la civilisation humaine. Du fait de la présence constante de population à chaque étape de l'histoire, il existe un large éventail de sites et de monuments antiques et d'importance archéologique et architecturale qui appartiennent à différentes périodes historiques. Un des plus grands monuments d'Azerbaïdjan, le Paysage culturel d'art rupestre de Gobustan, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, présente une

collection exceptionnelle de plus de 6 000 gravures qui témoignent de 40 000 ans d'art rupestre.

La République d'Azerbaïdjan a été créée le 28 mai 1918, devenant la première république laïque et la première à accorder aux femmes le droit de vote et l'égalité des droits politiques dans le monde musulman. L'Azerbaïdjan a également vu naître le premier opéra musulman au monde « Leyli et Mejnun » du célèbre compositeur Uzeir Hajibeyli en 1907.

Les caractéristiques du développement historique de l'Azerbaïdjan, sa situation géographique et la diversité ethnique et religieuse de ses communautés locales ont conduit à l'émergence et au développement d'une longue tradition de coexistence pacifique et de tolérance. Au cours des différentes périodes historiques, les communautés d'Azerbaïdjan ont pratiqué le zoroastrisme, le judaïsme, le christianisme et l'islam. Les influences mutuelles de ces pratiques ont formé la particularité unique du contexte religieux du pays aujourd'hui. L'islam reste la religion dominante au sein de la population locale. Cependant, les communautés juives et chrétiennes orthodoxes sont également très dynamiques dans le pays.

La nature merveilleuse, le climat, les ressources naturelles du pays ont eu un impact considérable sur la réflexion artistique et la créativité du peuple azerbaïdjanais. La diversité des arts folkloriques forment un ensemble et nous permettent d'avoir un aperçu complet du patrimoine immatériel d'Azerbaïdjan. Le patrimoine vivant d'Azerbaïdjan est multicolore, complet et riche, tout comme le sont ses ressources naturelles. Il est lié à la vie quotidienne du peuple et occupe une place très particulière dans leurs vies.

Le patrimoine immatériel d'Azerbaïdjan, gravé dans la vie quotidienne des populations locales, est d'une grande importance pour sa société, qui est fière de posséder plus de dix éléments reconnus comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Convention de 2003).

Des informations plus détaillées sur l'Azerbaïdjan sont consultables sur les sites web du Ministère de la Culture d'Azerbaïdjan : <https://azerbaijan.travel/en> , <http://www.mct.gov.az> et <http://www.azerbaijan.az> .

13.2 CLIMAT

Le climat d'Azerbaïdjan est unique, car il présente neuf des onze zones climatiques de la Terre. L'Azerbaïdjan est situé à l'extrémité nord de la zone subtropicale dans le sud-est du Caucase. Sa diversité climatique est due à la situation géographique complexe et à ses paysages, ainsi qu'à la proximité de la mer Caspienne. Le climat varie de manière considérable entre l'Est et l'Ouest. Dans les montagnes occidentales, le temps est plus sec et plus extrême. La partie orientale de l'Azerbaïdjan, près de la mer Caspienne, possède un climat relativement modéré.

Bakou a un climat subtropical semi-aride avec des étés chauds et secs, des hivers doux et parfois pluvieux, et des vents forts toute l'année. Cependant, contrairement à de nombreuses autres villes possédant le même climat, les étés ne sont pas extrêmement chauds à Bakou. Ceci est en grande partie dû à sa latitude nord et au fait que Bakou est située sur une péninsule sur les rives de la mer Caspienne. Bakou est aussi réputée pour être une ville très ventée tout au

long de l'année. Les vents violents, le vent froid du nord khazri et le vent chaud du sud gilavar sont typiques ici à toutes les saisons. La température moyenne quotidienne en juillet et en août est de 26,4 °C, et les précipitations sont minimales en été. L'hiver est doux et parfois pluvieux, avec une température moyenne quotidienne est de 4,3 °C. La température moyenne en décembre est de 9,7 °C.

13.3 DEVISE ET CHANGE

La monnaie de l'Azerbaïdjan est le manat azerbaïdjanais (AZN). Les billets de banque ont une valeur faciale de 1, 5, 10, 20, 50, 100 et 200 manats. Les pièces de monnaie en circulation sont de 1, 3, 5, 10, 20 et 50 qepiks. Les distributeurs automatiques de billets sont courants à Bakou.

La plupart acceptent les cartes de crédit (de préférence Visa et Mastercard) et les retraits en manats azerbaïdjanais et en dollars des États-Unis sont généralement possibles. Certains bureaux de change restent ouverts tard le soir alors que la plupart des banques ferment à 16h00. L'importation de devises étrangères doit être déclarée et leur exportation est limitée au montant déclaré à l'arrivée au pays.

Il est conseillé aux participants de vérifier le taux de change sur www.cbar.az.

13.4 POURBOIRES

Dans les grands restaurants, bars, hôtels et taxis, 5 à 10% de service sont généralement ajoutés à la facture – cependant, n'hésitez pas à donner un plus grand pourboire en cas de service exceptionnel. Dans les restaurants qui n'incluent pas de service, 10% est un montant acceptable. Bien qu'il ne soit pas obligatoire à d'autres endroits, le pourboire sera bien reçu. Réserver un petit montant pour les porteurs, guides et conducteurs sera également une bonne idée.

13.5 APPAREILS ELECTRIQUES

Le courant électrique est de 220 volts et les prises sont à deux broches. Un adaptateur est donc nécessaire. Si votre appareil ne correspond pas à ce type de prise, vous aurez besoin d'un adaptateur de voyage pour pouvoir le brancher en toute sécurité. Les hôtels ont un nombre limité d'adaptateurs pour leurs clients, mais nous vous recommandons de prévoir le vôtre si vous pensez en avoir besoin pendant votre séjour.

13.6 REGLEMENTATION CONCERNANT LE TABAC

Il est interdit par la loi de fumer dans les transports publics et dans la plupart des installations intérieures. Les restaurants et les bars proposent souvent des zones fumeurs et non-fumeurs.

13.7 HEURE LOCALE

Depuis 2016, Bakou est en avance de quatre heures sur l'heure de Greenwich (GMT+4, Azerbaïdjan Time AZT).

13.8 EAU POTABLE

Il n'est pas recommandé de boire de l'eau du robinet. L'eau minérale en bouteille est facilement disponible dans les magasins et dans les hôtels.

13.9 TELEPHONE ET NUMEROS UTILES

Des accords d'itinérance (« roaming ») ont été établis avec la plupart des compagnies de téléphonie. Il est possible d'acheter une carte SIM dans les boutiques de téléphonie locales (document d'identité requis) et les supermarchés.

Indicatif du pays **+994**

Indicatif local (Bakou) : **12**

Police : **102**

Pompiers : **101**

Urgence médicale : **103**

13.10 SOINS MEDICAUX

Des soins médicaux modernes de base ainsi que des médicaments sont disponibles dans plusieurs hôpitaux et cliniques de Bakou offrant un large éventail de services médicaux. Les pharmacies sont courantes à Bakou et proposent une large sélection de médicaments. Une ordonnance est normalement exigée. Dans tous les établissements médicaux, le paiement est dû au moment de la prestation. Pour en savoir plus sur l'assurance médicale, veuillez vous reporter au point 7.5.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Pour plus d'informations sur le Comité du patrimoine mondial et la Convention du patrimoine mondial, rendez-vous sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : <https://whc.unesco.org>.

Pour toute question concernant l'organisation de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial, n'hésitez pas à contacter les organisateurs de la session à l'adresse suivante : information@43whcbaku2019.

ANNEXE 1 : HOTELS 4* ET 5* RECOMMANDES

N°	Photo :	Nom de l'hôtel	Catégorie de l'hôtel	Adresse	Tél. :	Site internet
1.		Azcot Hotel	4 étoiles	Azerbaijan ave. 7, Lane 1,	(+994 12) 4925477 (+994 12) 4972507 (+994 12) 4929340	www.azcot.com
2.		Boulevard Hotel Baku Autograph Collection	5 étoiles	Khagani Rustamov Street 4C	(+994 12) 310 00 10	www.boulevardhotelbaku.com/en
3.		Corniche Hotel Baku	4 étoiles	Nobel Avenue 20	(+994 12) 489-08-66 (+994 12) 489-08-67 (+994 12) 489-08-68 (+994 12) 489-08-69	www.cornichehotelbaku.com/dil/en/index.php
4.		Divan Express Baku Hotel	4 étoiles	15/A Hasanoğlu Ave.,	(+994 12) 564 25 55	www.divan.com.tr/divan-express-baku/tr

5.		Don-Dar Hotel Baku	4 étoiles	91-103, U. Hajibeyli str	(+994 12) 598 20 87	www.dondarhotel.com/?page_id=3720&lang=en
6.		Excelsior Hotel & SPA Baku	5 étoiles	Baku, Heydar Aliyev Avenue. 2,	(+994 12) 496 80 00 (+994 12) 496 80 01	www.excelsior.az
7.		Fairmont Hotel	5 étoiles	1A, Mehdi Huseyn	(+ 994 12) 565 48 48	www.fairmont.com/baku/
8.		Four Seasons Hotel	5 étoiles	1 Neftchilar Avenue	(+994 12) 404 24 24	www.fourseasons.com/baku

9.		Harmony Hotel	4 étoiles	7C, Khatai district, Khagani Rustamov str,	(+994 12) 404-80-70	www.harmonyhotel.az
10.		Hilton Hotel	5 étoiles	1B Azadlig Avenue, Baku 1000	(+994 12) 464 50 00	www3.hilton.com/en/hotels/azerbaijan/hilton-baku-GYDHBHI/index.html
11.		Holiday INN Hotel	5 étoiles	Keykab Khanim Safaraliyeva Street 5	(994 12) 599 11 00	www.ihg.com/holidayinn/hotels/tr/tr/baku/bakhi/hoteldetail
12.		Hyatt Regency Baku	5 étoiles	Baku, Bakikhanov str. 1	(+994 12) 496 12 34	www.hyatthotel.com

13.		Intourist Hotel Autograph Collection	5 étoiles	Mikail Useynov avenue, 51	(+994 12) 310 33 10	www.intouristhotelbaku.com
14.		JW Marriott Absheron	5 étoiles	Azadliq squaree, Block 674	(+994 12) 493-20-57 (+994 12) 493-75-76	www.hotel-absheron.com
15.		Kaspia Park Hotel	4 étoiles	Khatai Ave 51	(+994 12) 496 39 85	www.qafqazhotels.com/en/hotels/qafqaz-park-hotel
16.		Park Inn By Radisson Baku Hotel	4 étoiles	Azadlig Avenue 1	(+994 12) 490 60 00	www.parkinn.com/hotel-baku

17.		Premier Expo	4 étoiles	26A, Agha Neymatulla Street,	(+994 12) 567 84 18	http://www.premierexpo.az/
18.		Premier	4 étoiles	28, Shamsi Rahimov Street	(+994 12) 447 57 00	http://www.premierhotel.az
19.		Qafqaz Sahil Hotel	4 étoiles	Khagani Rustamov Street, Block 1210	(+994 12) 404 14 70	www.qafqazhotels.com/en/hotels/qafqaz-sahil-hotel-baku
20.		Royal Garden Hotel Baku	4 étoiles	Bakikhanov Street 1	(+994 12) 490 70 61	www.royalgardenhotel.az

21.		Sapphire Bayil Hotel	4 étoiles	Gurban Abbasov Street 33	(+994 50) 229 22 32	www.sapphire.az
22.		Sapphire City Hotel	5 étoiles	64, Nizami Street	(+994 12) 498 80 06	www.sapphire.az/hotel_city
23.		Sapphire Hotel Baku	5 étoiles	23, Samed Vurgun Str.	(+994 12) 498 90 08	www.sapphire.az/hotel_baku
24.		Sapphire INN Hotel	4 étoiles	5, Hasan Abdullayev Str.	(+994 12) 505 11 05	www.sapphire.az/hotel_inn
25.		Shah Palace Hotel Baku	4 étoiles	Boyuk Qala str. 47, Icheri - Sheher,	(+99412) 497 0405	www.shahpalacehotel.com

26.		Winter Park Hotel Baku	4 étoiles	M. Aliyev str. 210, Nasimi district,	(+ 994 12) 599 91 99	www.winterparkhotel.net/en/home
-----	---	---------------------------	-----------	---	----------------------	--

ANNEXE 2 : DISPOSITIONS EN MATIERE DE VISA**GROUPE I**

	Nom du pays	Type de passeport permettant de bénéficier du régime d'exemption de visa	Durée de séjour autorisée sans visa entre deux pays
1.	Albanie	Diplomatique et de service	90 jours
2.	Allemagne	Diplomatique	90 jours
3.	Argentine	Diplomatique, officiel et de service	30 jours
4.	Autriche	Diplomatique et de service	90 jours
5.	Belgique	Diplomatique	90 jours
6.	ÉAU	Diplomatique, de service et spécial	90 jours
7.	Bulgarie	Diplomatique et de service	90 jours
8.	Bosnie-Herzégovine	Diplomatique, officiel et de service	30 jours
9.	Brésil	Diplomatique, officiel et de service	90 jours
10.	Chine	Diplomatique et de service	30 jours
11.	Tchéquie	Diplomatique	90 jours
12.	Croatie	Diplomatique De service	90 jours 30 jours
13.	Estonie	Diplomatique	90 jours
14.	Finlande	Diplomatique	90 jours
15.	France	Diplomatique	90 jours
16.	Palestine	Diplomatique	30 jours
17.	Indonésie	Diplomatique et de service	30 jours
18.	Japon	Diplomatique	90 jours
19.	Jordanie	Diplomatique et de service	90 jours
20.	Iran (République Islamique d')	Diplomatique et de service	30 jours
21.	Iraq	Diplomatique, de service et officiel	30 jours
22.	Inde	Diplomatique, de service et officiel	90 jours
23.	Espagne	Diplomatique	90 jours

24.	Suède	Diplomatique	90 jours
25.	Suisse	Diplomatique et de service biométrique	90 jours
26.	Italie	Diplomatique et de service	90 jours
27.	Israël	Diplomatique et de service	90 jours
28.	Colombie	Diplomatique, officiel et de service	90 jours
29.	République de Corée	Diplomatique, officiel et de service	30 jours
30.	Chypre	Diplomatique	90 jours
31.	Cuba	Diplomatique, officiel et de service	90 jours
32.	Koweït	Diplomatique, de service et spécial	90 jours
33.	République Démocratique Populaire lao	Diplomatique	30 jours
34.	Lettonie	Diplomatique et de service	90 jours
35.	Lituanie	Diplomatique et de service	90 jours
36.	Libye	Diplomatique, de service et spécial	Temporairement suspendu
37.	Liechtenstein	Diplomatique	90 jours
38.	Luxembourg	Diplomatique	90 jours
39.	Hongrie	Diplomatique et de service	90 jours
40.	Malte	Diplomatique	90 jours
41.	Mexique	Diplomatique	90 jours
42.	Maroc	Diplomatique, officiel, de service et spécial	90 jours
43.	Monténégro	Diplomatique et de service	90 jours
44.	Pays-Bas	Diplomatique	90 jours
45.	Norvège	Diplomatique	90 jours
46.	Pakistan	Diplomatique et de service	30 jours
47.	Pologne	Diplomatique	90 jours
48.	Pérou	Diplomatique, de service et spécial	90 jours
49.	Qatar	Diplomatique, de service et spécial	30 jours
50.	Portugal	Diplomatique, de service et spécial	90 jours
51.	Roumanie	Diplomatique et de service	90 jours
52.	Saint-Marin	Diplomatique et de service	90 jours

53.	Serbie	Diplomatique, de service et officiel	90 jours
54.	Slovaquie	Diplomatique et de service	90 jours
55.	Slovénie	Diplomatique et de service	90 jours
56.	République arabe syrienne	Diplomatique, de service et spécial	30 jours
57.	Turquie	Diplomatique, de service et spécial	90 jours
58.	Turkménistan	Diplomatique et de service	30 jours
59.	Grèce	Diplomatique	90 jours
60.	Venezuela	Diplomatique, de service et officiel	30 jours
61.	Viet Nam	Diplomatique, de service et officiel	30 jours
62.	Uruguay	Diplomatique, de service et officiel	90 jours

GROUPE II

	Nom du pays	Durée du séjour en exemption de visa entre deux pays
	Bélarus	90 jours
	Géorgie	90 jours
	Kazakhstan	90 jours
	Kirghizistan	90 jours
	République de Moldova	90 jours
	Ouzbékistan	90 jours
	Fédération de Russie	90 jours
	Tadjikistan	90 jours
	Ukraine	90 jours

GROUPE III

	Nom du pays	Durée du séjour en exemption de visa entre deux pays
	Iran (République Islamique d')	15 jours
	Turquie	1 mois
	Serbie	90 jours
	Macédoine du Nord	90 jours
	Monténégro	90 jours
	Bosnie-Herzégovine	90 jours